

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6450

concernant la nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le mandat de monsieur Joël Éric Olinga Mebada est échu depuis le 18 juin 2019;

ATTENDU l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 102 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiant* (L.R.Q., c. A -301);

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 19 septembre 2019;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur François-Michel Hastir à titre de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 28 octobre 2019 au 27 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6451

concernant l'acceptation du renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche, entrée en vigueur en juin 2013 et modifiant notamment l'article 21 du Code civil du Québec (C.c.Q.) concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes, a un impact sur l'évaluation des projets de recherche auxquels des mineurs et des majeurs inaptes participent;

ATTENDU qu'une demande de désignation a été soumise au ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après le « MSSS » en date du 23 août 2014;

ATTENDU que le MSSS a accordé la désignation au CER de l'UQO le 1^{er} novembre 2014, et a renouvelé cette désignation le 1^{er} mai 2016;

ATTENDU que le conseil d'administration a répondu favorablement, en 2014 et en 2016, aux demandes du ministre de la Santé et des Services sociaux et confirmé que l'UQO acceptait de se conformer aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par le MSSS afin de conserver la désignation (380-CA-5759, 390-CA-5955);

ATTENDU que la demande de renouvellement de la désignation soumise au MSSS en date du 23 avril 2019 (417-CA-6351) a été reçue favorablement et que la désignation au CER de l'UQO a été reconduite pour une période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022, conditionnellement à ce que le conseil d'administration indique par écrit, d'ici le 15 décembre 2019, si l'Université entend se conformer ou non aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par le MSSS;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une réponse favorable au ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais à se conformer aux conditions arrêtées pendant la durée de la désignation du CER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6452

concernant l'octroi d'un contrat pour la modernisation du réseau de commutateurs de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoir des instances statutaires* »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SEAO) du 21 août au 2 octobre 2019 conformément à la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le rapport de processus d'appel d'offres de l'Approvisionnement du Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Chrystine Loriaux,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la modernisation du réseau de commutateurs de l'Université du Québec en Outaouais pour un montant de 794 136,57 \$ (montant avant taxes) à l'entreprise Combat Networks Inc. Ce contrat comprend trois (3) renouvellements optionnels d'une année chacun pour le support technique;

DE MANDATER le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6453

concernant le bail relatif à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoirs des instances statutaires* »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité de pallier l'insuffisance de locaux au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU le déficit des espaces disponibles par rapport aux espaces normalisés au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que les modalités et les conditions de la conclusion du bail sont à négocier;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour négocier un bail avec « Place Lapointe Inc. » pour une durée de cinq (5) ans, commençant le 1^{er} mai 2020 et se terminant le 30 avril 2025, à un coût ne dépassant pas 125 000 \$ par année avant taxes;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail à être négocié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6454

concernant le protocole d'entente relatif à la location d'espaces au pavillon Lucien-Brault par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoirs des instances statutaires* »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le projet de campus unifié qui prévoit la cession du pavillon Lucien-Brault à la CSPO;

ATTENDU l'excédent des espaces réels par rapport aux espaces normalisés au campus de Gatineau de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que la CSPO veut conclure avec l'Université du Québec en Outaouais le protocole d'entente à l'égard desdits espaces;

ATTENDU que les modalités et les conditions du protocole d'entente ont été négociées et acceptées par les deux parties;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente pour la location de certains espaces situés au pavillon Lucien-Brault par la CSPO pour une durée de deux (2) ans, débutant le 15 juillet 2020 et se terminant le 14 juillet 2022 et ayant, au choix de l'Université, deux options de renouvellement d'une période d'une (1) année selon les termes et modalités à être convenus. Le loyer annuel est de trois cent mille dollars (300 000 \$) avant taxes, indexé annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de la région d'Ottawa-Gatineau publié en juillet de chaque année par Statistique Canada;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, et le secrétaire général, monsieur André J. Roy, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6455

concernant l'ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution DRI-15-02-2019-1422 de la 299^e réunion de l'assemblée départementale du Département de relations industrielles, tenue le 15 février 2019, concernant l'offre de programmes en relations industrielles et en ressources humaines au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 150-CM1RI-200 du conseil de module des relations industrielles, adoptée le 11 septembre 2019, concernant l'ouverture des admissions au certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 362X-CE-2897 de la commission des études, adoptée le 22 octobre 2019, concernant l'ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme de certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568), à compter du trimestre d'automne 2020, selon un régime d'admission à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver, et à temps partiel aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, au campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6456

concernant la suspension des admissions aux trimestres d'hiver du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 155-CMSA-19-06-21-07 du Module des sciences de l'administration, adoptée le 21 juin 2019, concernant la modification de la période d'admission pour le certificat en gestion et évaluation immobilière (4030) offert au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse;

ATTENDU la résolution 362X-CE-2898 de la commission des études, adoptée le 22 octobre 2019, concernant le projet de suspension aux trimestres d'hiver du programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions aux trimestres d'hiver au programme de certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL), et ce, dès le trimestre d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6457

concernant la suspension des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 2019-CMI-014 du conseil de module de l'informatique, adoptée le 26 septembre 2019 concernant la suspension des demandes d'admission pour le programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542), pour tous les trimestres au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à compter de l'automne 2020;

ATTENDU la résolution 362X-CE-2899 de la commission des études, adoptée le 22 octobre 2019, concernant le projet de suspension des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL) (0542), et ce, dès le trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6458

concernant la nomination de membres à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétaire général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 25 mai 2019, et la désignation d'une professeure afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU qu'il y a actuellement un poste vacant pour les représentants étudiants à pourvoir au sein de la commission des études;

ATTENDU que le mandat de madame Geneviève Beauchemin viendra à échéance le 4 décembre 2019;

ATTENDU l'article 41 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 3.1.1 du *Règlement général 1* : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 102.4 du *Règlement général* et l'article 4.3 du *Règlement des procédures de désignations ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A -301);

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des étudiants le 7 août 2019;

ATTENDU les désignations faites par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 19 septembre 2019;

ATTENDU que les étudiants proposés par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

DE NOMMER les personnes suivantes membres de la commission des études, soit :

- Madame Stéphanie Demers, à titre de professeure pour un mandat de deux (2) ans, soit du 29 octobre 2019 au 28 octobre 2021;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6458

concernant la nomination de membres à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

- Monsieur Christian Lacelle à titre de membre étudiant pour un mandat de deux (2) ans, soit du 29 octobre 2019 au 28 octobre 2021;
- Monsieur Jérémi Leclerc à titre de membre étudiant pour un mandat de deux (2) ans, soit du 5 décembre 2019 au 4 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6459

concernant la nomination de membres au comité institutionnel de développement durable

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption de la *Politique de développement durable* le 17 juin 2019;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général le 7 août 2019, le rappel effectué le 3 septembre 2019 et les candidatures reçues;

ATTENDU les recommandations des associations et syndicats de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité institutionnel de développement durable pour un mandat débutant le 29 octobre 2019 et se terminant au plus tard le 28 octobre 2021, soit :

- Madame Luce Gilbert à titre substitut de la personne chargée de cours;
- Madame Catherine Deslauriers à titre d'étudiante au premier cycle;
- Monsieur Pierre-Antoine Gourd à titre d'étudiant aux cycles supérieurs;
- Monsieur Nicholas Lucas-Rancourt à titre de substitut de l'étudiant aux cycles supérieurs;
- Monsieur Mathieu Charron à titre de professeur;
- Monsieur Michel Dugas à titre de substitut du professeur;
- Madame France Fouquette à titre de cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6460

concernant la nomination d'un membre interne au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 95 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 56.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer monsieur Joël Éric Olinga Mebada;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur François-Michel Hastir, à titre de membre interne du comité exécutif, pour un mandat de deux ans, soit du 29 octobre 2019 au 28 octobre 2021.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6461

concernant la nomination de membres externes au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 95 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 56.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer madame Frédérique Delisle;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer ou renouveler monsieur Michel Merleau dont le mandat est échu depuis le 18 juin 2019;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Patrick Duguay et monsieur Michel Merleau, à titre de membres externes du comité exécutif, pour un mandat de deux ans, soit du 29 octobre 2019 au 28 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 420-CA-6462

concernant la nomination de membre au comité d'examen

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent vingtième réunion tenue le lundi 28 octobre 2019 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption, le 3 décembre 2018, de la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU l'appel de candidatures du 7 août 2019 et le rappel le 3 septembre 2019 par le secrétaire général;

ATTENDU les candidatures reçues au Secrétariat général;

ATTENDU les recommandations du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Bourgon, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité d'examen pour un mandat débutant le 29 octobre 2019 et se terminant au plus tard le 28 octobre 2021, soit :

- Madame Kheira Belhadj-Ziane, professeure au Département de travail social;
- Madame Laurence Clennett-Sirois, chargée de cours;
- Madame Isabel Côté, professeure au Département de travail social;
- Monsieur Paul Greenman, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie;
- Monsieur Michel Roy, coordonnateur des stages et des internats, Département de psychoéducation et de psychologie;
- Madame Catherine Séguin, bibliothécaire, Service de la bibliothèque;
- Madame Pascale Thériault, étudiante;
- Monsieur Dominique Therrien, professeur au Département des sciences infirmières;
- Madame Hélène Tremblay, chargée de projet informatique et technologique, Service des technologies de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général